

Si le ministre des Finances (M. Benson) avait écrit les dix commandements, une pierre lui aurait peut-être suffi pour écrire le titre en abrégé, mais il lui aurait fallu toutes les Laurentides pour mettre le bill en entier, ajoutant les Rocheuses pour tous les amendements.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, personne ne sait si ce bill correspond encore à la réalité qui, depuis la présentation du projet au printemps dernier, a si profondément changé. Les provinces ont demandé que son application soit retardée. Nous ignorons la nature des accords futurs avec les provinces sur les impôts sur les biens transmis par décès et sur les droits successoraux. Nous ne savons pas quel chaos fiscal résultera de l'entêtement du gouvernement à forcer ainsi les choses, et pourtant, le gouvernement insiste pour bâillonner les députés qui discutent un bill qu'aucun des vis-à-vis ne comprend.

Au cours des quelques minutes dont je dispose, je voudrais souligner que nous n'avons pas adopté une position intransigeante à propos de ce bill de l'impôt sur le revenu.

Des voix: Ah, non?

L'hon. M. Stanfield: Au contraire, nous avons proposé une procédure qui nous paraissait à la fois raisonnable et honorable. A l'opposé du secrétaire parlementaire, nous éprouvons le besoin de comprendre cette mesure législative avant de l'adopter.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Nous avons proposé une procédure qui nous semblait à la fois raisonnable et honorable et nous espérons vivement que le gouvernement s'y rallierait. Nous avons cet espoir parce qu'au cours de cette même session et au sujet d'une autre mesure législative difficile, bien que nettement moins complexe que celle-ci, le gouvernement avait accepté, en principe, le même genre de procédure alors que nous semblions engagés dans une impasse. Lors des négociations qui eurent lieu à l'époque, les concessions ne furent pas uniquement le fait de la partie adverse. Ces négociations furent sapées par la suite et, à ce propos, il existe différentes versions de ce qui s'est passé, mais je ne songe pas à m'appesantir là-dessus au cours des quelques minutes qui me restent. Ce qui importe, c'est que, en l'occurrence, le gouvernement ait fait preuve pendant un instant d'une de ses rares manifestations de foi en le régime parlementaire.

En présentant notre proposition relative à la mesure fiscale, nous estimions que le gouvernement avait établi récemment au moins un précédent, si précaire soit-il, de son intention de traiter la Chambre comme il se doit—comme un instrument humain grâce auquel des hommes de bonne volonté peuvent, dans la mesure où cela est humainement possible, déterminer, à la majorité des voix, les besoins du pays.

Je félicite le leader du gouvernement à la Chambre du bon sens et du courage dont il a fait preuve lorsqu'il a établi ce précédent. Mais aujourd'hui, c'est différent. Je ne vois dans son comportement à l'égard du bill aucun courage et je constate que le bon sens a été entièrement sacrifié. Je dois me demander pourquoi le gouvernement rejette aujourd'hui ce qui, en principe, était acceptable il y a quelques semaines à peine. Il ne peut y avoir à cela qu'une seule réponse—pour sauver la face, politiquement parlant, du premier ministre et du ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Et quelle face!

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre et les membres de son cabinet savent que le gouvernement a perdu de son éclat et ils ont été piqués au vif en devant retirer des mesures inacceptables comme la tentative mesquine de museler l'auditeur général.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Ils ont senti le reflux de leur vague de popularité au sujet d'un certain nombre d'idées géniales irréalisables et à moitié conçues. Cela ne leur plaît pas car leur image s'en ressent.

Une voix: Quelle image?

L'hon. M. Stanfield: Mais le peuple canadien et le Parlement doivent apprendre . . .

Une voix: Ils se contentent de s'amuser.

Une voix: Leur image est mignonne.

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement a pour attitude qu'il faut montrer aux gens qu'il a toujours raison, user de force avec les gens, ce qui fait toujours bonne impression. Remettre le Parlement à sa place, montrer à cette bande de zéros de ce côté-ci, que la Chambre n'a pas à être autre chose qu'un haut lieu où l'on se borne à approuver aveuglément les mesures législatives pondues par ce groupe d'experts ou la politique présentée par le gouvernement. Il faut faire taire l'opposition.

Personne ici ne conteste le droit du gouvernement de gouverner. Il n'est pas question que l'opposition fasse de l'obstruction à une mesure gouvernementale. Nul doute que le gouvernement a réellement besoin de s'engager dans la voie qu'il propose et sur laquelle le leader du gouvernement à la Chambre vient de le placer. Ce dont nous sommes témoins ici c'est d'une manœuvre politique d'une manifestation d'égoïsme du gouvernement qui, avec ses partisans de l'autre côté de la Chambre, impose au pays un bill qu'ils ne comprennent pas, pour essayer de sauver la face.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à cette étape je voudrais signaler trois motifs pour lesquels nous devrions voter contre la motion qu'a présentée le président du Conseil privé (M. MacEachen). Puis-je, d'abord, les exposer en résumé; je les développerai ensuite un par un.

En premier lieu, imposer la clôture est, à mon avis, le mauvais moyen de faire adopter une mesure législative; il y en a de meilleurs. Deuxièmement—c'est classique—chaque fois qu'on a imposé la clôture à la Chambre, elle a fait naître la mauvaise volonté, le chaos et la confusion, ce qui fait, que pendant un certain temps, rien de constructif ni d'efficace n'est accompli.

Des voix: Bravo!

• (2.40 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En troisième lieu, monsieur l'Orateur, je prétends qu'un bill fiscal, et à plus forte raison un bill fiscal aussi volumineux et obscur que l'est celui-ci pour les Canadiens, est une mesure législative trop importante pour être adoptée au moyen de la clôture.